



Discours du maire - Budget 2023

Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

Chères concitoyennes, chers concitoyens.

**SANS INFRASTRUCTURES ADÉQUATES, IMPOSSIBLE DE
CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE.**

C'est sous ce thème que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Comme vous le savez probablement, le grave problème du traitement des eaux usées a forcé le conseil municipal à mettre la Ville en moratoire dès février 2022 et ce, pour possiblement une longue période.

Je reconnais que certains conseillers/conseillères ont exprimé des réserves par rapport à la nécessité d'un strict moratoire, mais les études techniques sont claires et sans équivoques. Celles des firmes d'ingénierie externes vont dans le même sens. L'administration municipale aussi.

On ne parle pas seulement du fait que nos égouts risquent de se déverser dans le fleuve St-Laurent, mais aussi du fait que l'usine d'assainissement des eaux que nous partageons avec 4 villes arrive à saturation.

C'est donc maintenant aux élus, conjointement aux directeurs de services, que revient la lourde tâche de régler ce problème.

Qu'on se le dise, le traitement des eaux usées touche directement l'environnement et c'est donc une priorité incontournable !

Mais qui dit moratoire dit priver la Ville des revenus additionnels qui proviendraient de nouveaux projets de construction.

Il nous faut donc compter sur les taxes actuelles pour boucler le budget, qu'elles soient résidentielles, commerciales ou autres. Or il faut se souvenir que La Prairie dépend à 84% de taxes résidentielles. À titre comparatif, c'est environ 60% à Montréal et environ 40% à Varennes.

Bref le choix des administrations précédentes, qui a été de miser en grande partie sur le développement résidentiel au détriment des autres secteurs nous place aujourd'hui dans une situation de grande dépendance à l'égard des taxes résidentielles.

Cette dépendance, il faudrait s'en défaire à l'avenir en essayant d'augmenter la part du commercial et de l'industriel léger, mais pour y arriver il faudra de la vision et de la volonté de la part du conseil municipal et des citoyens.

De plus, il faut savoir que nous avons à gérer un nouveau rôle triennal de taxation pour les années 2023 à 2025. Cela se traduira par des hausses de taxes très inégales d'une résidence à l'autre. Pour certains, la surprise sera agréable, pour d'autres elle le sera moins.

Mais je laisserai notre Directeur des services administratifs et financiers vous en dire plus dans quelques minutes.

Pour ma part, c'est donc dans ce contexte difficile que j'annonce une augmentation de 6.25% du taux moyen de taxe foncière. À cela s'ajoute une hausse de la tarification des services, ce qui équivaldra à une augmentation moyenne de 9.84 %.

Certains nous accuseront d'avoir perdu le contrôle des finances de la Ville. Je vous rassure, rien n'est moins vrai. Au contraire, nous avons agi avec rigueur en mettant de côté des projets qui auraient contribué à endetter la Ville bien au-delà de ce que le contexte économique actuel nous le permet. Je peux aussi vous assurer que nous allons

faire un suivi serré de nos dépenses tout au long de l'année 2023.

Je conclu en rappelant que la Ville a gelé les taxes en 2021 et en 2022. Donc on peut dire que la moyenne annuelle des hausses sur 3 ans, c.a.d. de 2021-2022-2023, se situe à 3.28%.

Monsieur Thifault, à vous la parole.